

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2023

---

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO  
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE418

présenté par

M. Cosson, Mme Ferrari, M. Bolo, Mme Babault, M. Daubié, M. Martineau et M. Ramos

-----

### ARTICLE 7

Après la deuxième phrase de l'alinéa 2, insérer la phrase suivante :

« À la demande de la conférence des maires, les communes disposant de cette surface minimale de développement communal peuvent choisir de les mutualiser entre elles ou à l'échelle intercommunale. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Démocrate a pour objectif d'apporter de la souplesse aux élus locaux quant à l'utilisation de leur surface minimale de développement communal via la conférence des maires. Il s'agit ainsi de permettre à la conférence des maires de décider la mutualisation de leur surface artificiable, si un projet le nécessite et ce pour mieux répondre aux enjeux de leur territoire.